

Courrier de collectif AHI au ministre des Solidarités et de la Santé, au ministre du Logement et à la directrice générale de la cohésion sociale

M. le ministre des Solidarités et de la Santé,

M. le ministre du Logement,

Mme la directrice générale de la cohésion sociale,

Depuis les premières mesures barrières annoncées la semaine dernière par le Président de la République, les fédérations et associations du champ de la grande précarité font le constat de difficultés importantes rencontrées par les adhérents et directeurs de nos différents réseaux pour maintenir la continuité de leurs actions.

Les publics accueillis et accompagnés dans nos différentes structures se trouvent particulièrement exposés à la situation pandémique que traverse notre pays. Les personnes en situation d'exclusion sociale présentent le plus souvent au-delà des problématiques sociales, des vulnérabilités particulières sur le plan de la santé (maladies chroniques, addictions etc.) aggravées par l'absence de logement ou leur situation d'hébergement particulièrement inadaptée, plus encore face à la crise sanitaire que traverse notre pays.

Parallèlement, les gestionnaires de maraudes et Samu sociaux, d'accueils de jour et de centres d'hébergement sont invités à maintenir leurs activités sans bénéficier des dispositions spécifiques mises en œuvre pour les personnes indispensables à la gestion de la crise sanitaire. Devant ces mises en danger et l'absence de mode de garde pour les enfants des salariés, de nombreux gestionnaires, estiment ne plus être en mesure d'assurer leur rôle auprès des personnes mais aussi auprès de leurs salariés et bénévoles.

Par conséquent, en situation d'employeurs responsables, ils font le choix de fermer leurs établissements ou de ne plus accueillir de nouveaux résidents. Des services d'orientation tels que les 115-SIAO se retrouvent également sur certains territoires dans l'impossibilité d'assurer les écoutes téléphoniques et régulation des demandes et l'on observe le retrait jour après jour des services de premières nécessité (aide alimentaire, accès à l'eau et à l'hygiène etc.).

Nous nous attendons de fait à une crise humanitaire réelle à l'encontre des personnes en rue, sans possibilité de soins, de repos ou même d'aide alimentaire.

Nous sommes également sur de nombreux territoires sollicités pour mettre en œuvre des centres d'hébergement d'isolement sanitaire pour personnes sans domicile. Si la gravité de la situation nous oblige collectivement à trouver de nouvelles réponses, nous nous inquiétons de l'absence de toute prestation sociale prévue par le cahier des charges national.

Dans ce contexte de crise sanitaire nationale majeure, nos organisations sont mobilisées et se tiennent à votre disposition pour participer activement à l'élaboration de mesures adaptées aux problématiques rencontrées effectivement sur le terrain. C'est pourquoi nous vous sollicitons afin d'échanger sur les solutions à envisager pour rassurer à la fois les acteurs du secteur et soulager le bon déroulement de

leurs activités et de pouvoir notamment intégrer les espaces d'échanges mis en œuvre entre le ministère de la cohésion des territoires et une partie du secteur associatif.

Veillez agréer, monsieur le Ministre des solidarités et de la santé, monsieur le Ministre du logement, et Mme la Directrice Générale, nos salutations distinguées.

La Croix-Rouge française

La Fédération des Acteurs de la Solidarité

La FEHAP

La Fédération Nationale des Samu Sociaux

L'UNIOPSS

NEXEM